

ABONNEMENT.

Année... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 25 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Août 1878.

Chronique générale.

L'Officiel d'hier annonce que MM. Leguay
(Albert), ancien préfet, et Lévêque (Frédéric),
député, ont été nommés sous-gouverneurs
du Crédit foncier de France, en remplace-
ment de M. de Soubeyran et Leviez, appe-
lés à d'autres fonctions.

Les républicains s'amuse. L'Officiel pu-
blié un décret disposant que la vieille rue
d'Enfer, à Paris, ainsi dénommée depuis
plusieurs siècles à cause de son voisinage
avec « les diables de Vouvert, » prendra à
l'avenir le nom de rue Denfert-Rochereau.

Une dépêche adressée à la France annonce
que M. Fournier, ambassadeur en congé, a
reçu ordre de partir immédiatement pour
son poste à Constantinople.

Les membres allemands de l'Internation-
nale viennent d'adresser un manifeste aux
socialistes révolutionnaires de tous les pays,
aux prolétaires, aux peuples, aux armées de
toutes les nations.

Détruire toute idée de patrie, de famille,
de propriété, d'autorité, tel est le program-
me. Le manifeste se termine par un appel à
l'insurrection, contre les rois, les empe-
reurs, les présidents de républiques et les
prêtres... Voici des millions de Nobiling
qui se lèvent!!!

Le Journal du Loiret, aux informations
duquel on attache, on le sait, quelque at-
tention, dit aujourd'hui que si les gauches,
à la rentrée, mettaient le ministère du 16
Mai en accusation, le Maréchal donnerait
sa démission de Président de la République.

On remarque beaucoup, dans le monde
diplomatique, dit la même feuille, l'import-
tance que les journaux allemands affectent
de donner aux mariages qui vont lier la fa-
mille royale de Hollande à la famille impé-
riale d'Allemagne.

La campagne contre la magistrature, si
habilement commencée et menée par les jour-
naux officieux et républicains de toutes
nuances, commence à porter ses fruits. On
annonce en effet, déjà, que le conseil géné-
ral de Marseille, malgré la vive opposition du
préfet, à une grande majorité a renvoyé à
une commission la proposition déposée par
six conseillers tendant à demander au con-
seil général d'émettre le vœu que le gouver-
nement propose aux Chambres une loi de
réorganisation de la magistrature, c'est-à-
dire l'inamovibilité.

On s'occupe beaucoup, en ce moment,
au ministère de l'intérieur, des vœux émis
par les conseils généraux qui ont clos leur
session... On fait cette année un travail spé-
cial sur cette affaire.

Nous voilà dotés d'un sous-secrétaire
d'Etat de plus. M. Sadi-Carnot est adjoint à
M. de Freycinet, moyennant finances, et le
petit-fils de l'« organisateur de la victoire »
va essayer d'organiser les travaux publics.

Nous avons aujourd'hui six secrétaires
d'Etat, qui coûtent 120,000 fr.

Les ministres ont besoin d'auxiliaires :
Nous ne voulons rien dire sur le fait en lui-
même. Mais nous ne pouvons nous défendre
de songer au temps où les républicains ne
détenaient pas le pouvoir. Quel esprit d'éco-
nomie alors, bien plus, de parcimonie ! Le
beau désintéressement !

Au mois de mars 1874, M. de Fourtou de-
mandait à l'Assemblée un crédit de 20,000
fr. pour un sous-secrétariat d'Etat à l'ins-
truction publique.

Un député de la gauche protesta vivement
contre cette institution. Il constatait qu'avec
le régime parlementaire on ne choisit plus
les ministres d'après leurs connaissances ou
leurs aptitudes spéciales, mais d'après des
combinaisons de groupes ou de parti ; et il
demandait un vrai secrétaire général, qui ne
fût pas député et qui eût vécu dans le minis-
tère. Il ajoutait :

« Si, au lieu de cela, vous remplacez ce
fonctionnaire, cheville ouvrière indispensa-
ble de chaque ministère, si vous le remplacez
par un député qui est, quelle que soit sa
capacité naturelle, plus inexpérimenté que
son ministre... (Rumeurs à droite. — Très-
bien ! à gauche), qui est aussi retenu, pen-
dant les heures de bureau, comme son mi-
nistre, par les commissions parlementaires,
par les communications qu'il est obligé de
donner à chacun de nous et qui lui-même a
besoin, sur chaque question, d'examiner,
c'est-à-dire de demander des renseignements
aux bureaux ; cette cheville ouvrière dispa-
rait et LE LAISSER-ALLER S'INTRODUIT PARTOUT.

» D'abord, vous donnez double besogne
aux chefs de services qui n'ont pas eu trop
de toute leur vie pour s'initier à tous les dé-
tails compliqués de leur administration ;
vous les mettez dans l'obligation d'instruire
le ministre et le sous-ministre.

» En outre, les services sont livrés à eux-
mêmes, il n'y a plus unité de vue, il n'y a
plus de direction, et, naturellement, c'est à
mes yeux la RUINE DE NOTRE ADMINISTRATION.
(Très-bien ! sur plusieurs bancs.) C'est
à ce point de vue, complètement administra-
tif que je me place pour repousser la créa-
tion des sous-secrétaires d'Etat faite par acte

extra-parlementaire le 27 novembre dernier
(Très-bien ! à gauche.) »

Le crédit fut volé, mais 199 députés de la
gauche le repoussèrent.

Parmi ces 199 adversaires des sous-se-
crétariats d'Etat, qui jugent, avec M. de
Janzé, cette institution comme la « ruine
de l'administration, » figurèrent les noms
suivants :

MM. GIRERD, LEPÈRE, SADI-CARNOT.
Or, MM. Girerd et Lepère sont sous-se-
crétaires d'Etat depuis le triomphe des 363,
et M. Sadi-Carnot vient à son tour d'être
nommé.

Quantum mutatus ab illo !
La morale de ce fait historique, c'est que
tout va pour le mieux et qu'on ne saurait
créer trop de sinécures quand ce sont les ré-
publicains qui les détiennent. Ce qui est la
ruine de l'administration avec des conserva-
teurs en devient le plus bel ornement avec
les 363. C'est la résultante de la devise :
Ote-toi de là que je m'y mette.

Nous lisons dans le Journal officiel :

« Au sujet des renseignements fournis
par le consul de Sydney sur les douloureux
événements dont la Nouvelle-Calédonie
vient d'être le théâtre et qui ont été insérés
dans le Journal officiel du 27, plusieurs jour-
naux se sont livrés à des commentaires
inexactes. L'un d'eux a cru voir que le nom-
bre des victimes était supérieur de 37 à celui
qui a toujours été donné dans les docu-
ments publiés par ce journal. C'est là une
erreur qu'une lecture attentive des dernières
communications aurait évitée.

» Quant au souci qu'a dû avoir le gou-
vernement de se procurer tous les renseigne-
ments possibles sur l'insurrection, cela ne
peut être l'objet d'un doute pour personne.

» Mais il ne faut pas oublier que de Syd-
ney en Nouvelle-Calédonie il n'y a pas de
câble télégraphique et que les communica-
tions entre ces deux points exigent des tra-
versées de six jours. La pénurie des nouvel-
les doit être principalement attribuée à ce

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Rosa s'était levée et feuilletait les papiers dépo-
sés sur sa table : elle finit par découvrir une large
lettre bordée de noir et renfermant un avis im-
primé. Elle lut tout haut : « Vous êtes prié d'assis-
ter à la sépulture de monsieur le comte Louis-
Charles Le Nadeu de Kemper, veuf de madame
Marie-Anne-Christine de Gaël-Macodac, décédé à
Savenay, ce vingt-cinq avril 1860, à l'âge de qua-
rante-six ans, muni des sacrements de notre mère
la sainte Église. La sépulture aura lieu jeudi pro-
chain, vingt-sept du mois courant, à midi fixe,
dans l'église de Savenay. Priez pour l'âme. »

— Il était veuf depuis six ans au moins, dit M<sup>lle</sup>
Lebrun.

— Aucune douleur ne lui aura manqué. Pauvre
cher Louis ! l'ami de mon enfance ! Vous le saviez
malade, Rosa, pourquoi ne me l'aviez-vous pas dit ?

— Mon Dieu ! je n'y ai nullement pensé, je vous
assure. J'ai connu son triste état par le matelot
Morel qui l'avait rencontré dans le port de Lorient.
Il marchait avec une béquille et sa main gauche ne
pouvait se mouvoir. Il y avait cinq ans à peu près
que cette paralysie l'avait atteint. De plus, il était
fort râpé, ce qui a montré à Morel qu'il n'avait pas
fait fortune. Il ne se plaignait pas, loin de là, il di-
sait que le ciel lui avait fait miséricorde en ne frap-
pant pas la main qui sert à écrire.

— Cœur courageux !
— C'est tout ce que m'a dit le matelot et je crois
bien qu'il n'en savait pas davantage. Ah ! cepen-
dant, il a ajouté que M. Le Nadeu était veuf, sans
enfants bien sûr, Morel m'en aurait parlé. En cela
on peut dire que la bonne chance l'a servi une fois
dans sa vie : car être veuf, infirme et pauvre, c'était
avoir assez de malheurs sans y joindre le tracas
qu'apporte un enfant.

— Ainsi ce sont des étrangers qui ont entouré
son lit de mort, qui ont reçu ses dernières paroles !
Enfin, tout est consommé !... »

Un nouveau silence se fit. M<sup>lle</sup> Lebrun levait de
temps en temps les yeux vers son beau-frère qui

continuait à tenir la tête penchée et à soupirer pro-
fondément : « Il faut aller vous coucher, Barthé-
lemy, reprit-elle, vous avez l'air très-fatigué.

— J'oubliais que vous-même, vous avez besoin
de repos. Je vous demande pardon. Veuillez me
passer mon flambeau. »

Il alluma la bougie que lui tendit M<sup>lle</sup> Lebrun et,
se tournant vers celle-ci : « Bonsoir, Rosa, » dit-il
avec ce ton de douce politesse qui, même sous la
bure, révèle l'homme bien élevé.

« Bonsoir, Barthélemy, dormez bien et n'oubliez
pas que M. le proviseur du lycée vous attendra de-
main à dix heures.

— Je lui écrirai demain matin un mot pour
m'excuser. A dix heures, Rosa, je serai près de
Savenay. La diligence part, je crois, à six heures.
N'ayant pu assister aux derniers moments de mon
ami, je veux du moins l'accompagner vers sa tombe.

— Y songez-vous ! s'écria M<sup>lle</sup> Lebrun. Quelle
extravagance allez-vous faire là, Barthélemy ?
Comptez-vous pour rien la perte de vos leçons en-
core demain et les frais d'un voyage jusqu'à Save-
nay ? Et pourquoi cela s'il vous plaît ? pour assister
à une sépulture, comme si le pauvre mort s'en
trouvera mieux de vous avoir derrière lui au mi-
lieu d'une foule de gens qui ne sauront pas seule-
ment d'où vous tombez... »

— Quelqu'un a pourtant adressé ce billet.
— Franchement, je crois que vous êtes né d'hier

pour ignorer comment s'envoient ces banales invi-
tations. Le Nadeu avait habité Nantes et Lorient :
on aura demandé dans les deux villes la liste des
noms faite par les entreprises funèbres pour dis-
tribuer les lettres d'avis. Croyez-vous donc que l'on
a pensé à vous en particulier ? Combien de fois ne
nous a-t-on pas annoncé ainsi la mort de gens to-
talement inconnus ? Personne ne vous attend à
Savenay, soyez tranquille ; tandis que le proviseur
compte sur vous et que, si vous manquez de vous
rendre à son appel, il peut disposer dès demain de
la place de professeur au collège ; les concurrents
ne manquent pas. Vous voyez bien qu'il vous faut
absolument rester. Je ne sais même pas comment
il peut vous venir dans la tête des idées aussi dé-
raisonnables. Vous feriez bien mieux de secouer un
peu cette tristesse. Croyez-vous que cela vous fait
du bien ? vous voilà plus pâle qu'un marbre. Avant
de vous coucher, si vous preniez un doigt de
vin ?

— Non, merci, Rosa, ce n'est pas le corps qui
souffre. Bonsoir. »

Il disparut. M<sup>lle</sup> Lebrun éteignit sa lampe, se
coucha, s'endormit paisiblement.
Le grand jour brillait quand elle ouvrit les yeux.
Elle sortit une montre d'un petit sac de velours
fauc suspendu au chevet de son lit. « Sept heures !
dit-elle. J'ai dormi bien longtemps. » Elle se leva,
procéda à sa toilette, puis se rendit dans la cuisine

que les bâtiments de la station locale ont été employés, sur la côte, à la répression de l'insurrection. »

Un certain nombre d'exposants étrangers étaient allés l'autre jour chez M. Krantz pour lui demander qu'en présence de l'ajournement de la distribution des récompenses les noms des exposants médaillés fussent publiés dès maintenant, de façon à guider le public dans ses achats.

Lors de l'Exposition de 1867, la distribution des prix avait eu lieu le 4<sup>er</sup> juillet.

Le lendemain matin, M. Krantz a fait part au ministre du commerce de l'impression fâcheuse que nous venons de signaler parmi les exposants. M. de Freycinet étudia en ce moment la question.

A propos des récompenses, un bruit circule relativement à la répartition des médailles d'or, à laquelle auraient été mêlées des influences politiques regrettables. L'émotion est très-vive à ce sujet.

Si l'Exposition fait prospérer certaines industries parisiennes, elle ruine la province.

Elle fait le vide sur nos places même les plus favorisées, dans nos villes d'eaux même les plus courues chaque année.

Pour la France, l'Exposition universelle est une calamité comparable aux torrents d'eau qui compromettent en ce moment une notable partie des récoltes.

Plus une Exposition a de succès, plus elle exerce de puissance attractive, plus elle est un fléau considérable pour la majorité du pays.

C'est comme un feu d'artifice dont seul un petit nombre profite et dont tout le monde paye les frais.

#### LA LOTERIE DE L'EXPOSITION.

Le Français a publié un entrefilet qui mérite d'attirer l'attention.

« On raconte, dit-il, que plusieurs exposants auraient été l'objet de suggestions présentées sous une forme très-délicate; ils auraient été gracieusement invités à témoigner qu'ils étaient heureux de récompenses accordées ou qui seraient accordées à leurs produits, soit en faisant cadeau de ces produits pour la loterie, soit en versant certaines sommes affectées au succès de cette loterie. C'est là sans doute ce dont la malveillance s'est emparée. Au lieu de comprendre que ceux-là étaient disposés à donner le plus à la loterie qui auraient reçu les plus belles récompenses, on a insinué que ceux-là recevraient ou recevraient les plus hautes récompenses qui donneraient le plus. Nous croyons très-sincèrement que ces suppositions sont calomnieuses: elles tendent à jeter la déconsidération sur des hommes honorables; mais n'était-il pas à prévoir que, mêlant à l'entreprise de l'Exposition l'entreprise de la loterie nationale, on s'exposait à mille confusions fâcheuses? Il importe que

voisine où bientôt un pénétrant arôme annonça que le café quotidien se préparait sous ses mains actives. De temps en temps elle regardait la porte toujours close de la chambre de Salomon. « Il avait donc grand besoin de repos? » pensait-elle. Elle prêtait l'oreille: nul bruit ne se faisait entendre.

« C'est étrange, vraiment, lui qui d'habitude est mental. »

Peu à peu l'inquiétude la gagna. « Il était fatigué hier, se dit-elle, cette nouvelle de mort l'a saisi. S'il était malade, quel ennui, mon Dieu! »

Elle frappa doucement à la porte: « Barthélemy, hé, Barthélemy, dormez-vous donc encore? » Pas de réponse. Elle ouvrit: la chambre était vide, le lit était demeuré tel que la main de Rosa l'avait préparé la veille. Une idée se fit jour immédiatement dans l'esprit de M<sup>me</sup> Lebrun. « Il est parti! » s'écria-t-elle.

Toute incertitude cessait d'ailleurs devant les deux lettres déposées près du flambeau du peintre et sur lesquelles la main crispée de Rosa tomba presque en même temps que son regard. Une de ces lettres était adressée au proviseur; l'autre, ouverte, contenait ces mots: « Ma chère sœur, plus je pense à mon pauvre Louis, plus je me sens désireux de lui rendre le dernier hommage que l'on puisse offrir à ceux que l'on aime. Je ne veux pas troubler votre sommeil en vous disant au revoir. Je reviendrai ce soir si je le puis, demain certaine-

M. Krantz soit informé de ces bruits et qu'il se renseigne sur les faits qui ont pu y donner lieu.

« Malgré la vigilance de l'homme le plus honorable et le plus intègre du monde, le commissaire général de l'Exposition de 1867, cette Exposition a donné lieu à un « trioptage » auquel s'est trouvé mêlé le nom d'un républicain aujourd'hui éloigné de la scène politique. Que ce souvenir inspire à M. Krantz une salutaire inquiétude et le mette en défiance! »

Les réflexions du Français sont trop justes pour que nous ne nous en fassions pas l'écho.

On écrit de Marseille, 28 août:

« Six conseillers généraux ont présenté aujourd'hui à la séance un vœu tendant à ce que le gouvernement propose aux Chambres la combinaison la plus apte à faciliter le renouvellement partiel de la magistrature, que les ennemis de la République ont mêlée aux récentes luttes intérieures.

« Le préfet dit que ce vœu touche à la politique et demande l'ordre du jour.

« Le vœu a été renvoyé à une commission. »

On lit dans l'Union:

« On annonce qu'un décret vient d'annuler le vœu du conseil d'arrondissement, siégeant à Marseille, relatif à la suppression du catéchisme dans toutes les écoles, y compris les écoles congréganistes. »

Société générale pour le patronage des libérés, reconnue comme établissement d'utilité publique. — Ministère de l'intérieur, rue de Varenne, 78 bis.

Parmi les congrès les plus dignes de fixer l'attention publique, il convient de citer le Congrès du patronage des prisonniers libérés, dont le but est de chercher les moyens de combattre le fléau toujours plus menaçant de la récidive.

Il doit se tenir, au palais du Trocadéro, les 12, 13 et 14 septembre, sous les auspices du gouvernement.

C'est la première fois qu'a lieu, dans notre pays, une assemblée internationale de ce genre.

Les personnes qui désireraient y assister et prendre part aux discussions, sont priées d'adresser une demande à la Société générale de patronage (ministère de l'intérieur, rue de Varenne).

#### Etranger.

Le journal *El Tiempo*, de Venise, publie la dépêche suivante de Belgrade, en date du 28 août:

« Le pachamat de Novibazar a proclamé l'insurrection.

ment. Veuillez faire porter ce billet au collège, je vous prie. A bientôt.

« Votre frère affectionné,

» BARTHÉLEMY. »

M<sup>me</sup> Lebrun froissa la lettre entre ses doigts. Journée perdue pour le travail, position compromise au lycée, tout ce qui, la veille encore, conduisait ses calculs, s'effaça dans le premier moment devant l'irritation qu'elle ressentait d'avoir rencontré une résistance. « Voilà donc, s'écria-t-elle, le cas qu'il fait de ce que je dis! C'était bien la peine, vraiment, de lui présenter mes raisons! d'ailleurs j'aurais dû me douter qu'aucune ne trouverait place dans sa triste cervelle. Si maintenant il veut agir à sa tête, je m'en vais couler d'heureux jours! » Son visage était devenu pâle de colère: elle demeura un instant immobile; puis, étendant la main dans le vide comme si elle menaçait un invisible ennemi: « Faut-il, reprit-elle, que pour avoir du pain je sois rivée à cet être insupportable? Stupide Alphonse, va!... »

(A suivre.)

» Deux corps d'armée de chacun 90,000 hommes sont en formation en Bosnie et en Herzégovine. En outre, 20,000 Albanais sont attendus.

» Un sanglant combat a eu lieu le 29 août avec la division Szapary. Les Autrichiens ont été battus. Ils ont perdu 5 canons et 2,500 hommes. »

Raguse, 29 août, soir.

Cette nuit, les Autrichiens ont, sans résistance, occupé Zarina.

On dit que la garnison de Trébinje est disposée à faire sa soumission aux Autrichiens. Les insurgés manquent de vivres.

La Nouvelle-Orléans, 30 août.

Le temps est mauvais. L'épidémie de la fièvre jaune augmente toujours.

A Memphis, dans la journée d'hier, on a compté 70 morts. Plusieurs médecins sont arrivés.

A Wicksburg, il y a eu 129 cas et 17 morts. Le gouvernement fournit des vivres à la population.

La fièvre n'a pas augmenté à Grenada. Des sociétés pour soulager la détresse s'organisent avec une grande activité.

Partout, aux Etats-Unis, il y a des meetings et des souscriptions considérables pour secourir la population des districts ravagés par la fièvre. (Agence Havas.)

#### SAUMUR

Il y a cinquante ans.

LIII.

DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLEGE DE SAUMUR.

Le lundi 18 août 1828, à dix heures du matin, eut lieu la distribution des prix du collège. On remarquait dans l'assistance: M. le marquis Oudinot, maréchal-de-camp commandant l'Ecole royale de cavalerie, M. le Sous-Préfet, M. de Charnières, maire, M. de Beauregard, président de chambre à Angers, plusieurs ecclésiastiques et des officiers supérieurs de l'Ecole.

M. Duval, professeur de rhétorique, puis M. le principal du collège, ont prononcé des discours remarquables; et ensuite les noms des vainqueurs ont été proclamés.

Comme souvenir, nous citerons seulement:

MM.

Delaunay et Bucaille, en rhétorique. Fouquet et Raguideau, en seconde. Chevalier et Vanauld, en troisième. Branger et Cosnuel, en quatrième. Ratouis, en cinquième. Levois et de la Corbière, en sixième. Boissier et Chevret, en septième. Bécour et Pichon, pour la classe des commençants. Cartault, pour la classe de français. Mongin et Fouquet, pour les mathématiques.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### CONSEIL GÉNÉRAL

DE MAINE-ET-LOIRE.

Présidence de M. le comte DE CIVRAC.

Séance du 24 août.

Les prestations. — M. Grimoux, après avoir donné lecture du rapport de M. le préfet sur le tarif de rachat des prestations en nature, fait au conseil un rapport très-détaillé et savamment étudié qui a été inséré *in extenso* au procès-verbal.

M. de Mieuille demande à présenter quelques observations sur les conclusions du rapport de M. Grimoux.

N'y a-t-il pas d'autres moyens d'augmenter nos ressources? Je crois, dit M. de Mieuille, que les prestations ne sont pas partout faites par des prestataires et il y aurait là une ressource assez considérable.

Dans tous les cas, le moment est-il bien choisi? Les récoltes sont mauvaises et les prestataires accueilleront avec plus de regrets toute augmentation de leurs prestations. Nous avons obtenu d'eux une grande chose, c'est de casser les pierres, ce à quoi la loi ne les oblige pas, dès lors ayons donc soin de ne pas les mécontenter.

La loi dit: sont soumis à la prestation des

animaux d'attelage. Or, combien y a-t-il de fermiers qui n'attèlent plus leurs bœufs, réservant ces bêtes pour l'engrais, et ces bœufs qu'aujourd'hui ils aient payé sans assistance. Par tous ces motifs, je demande l'ajournement.

M. le préfet dit au Conseil que les ressources vicinales n'ont point été augmentées depuis 20 ans; le tarif actuel date de 23 ans. A cette époque la somme de 1 fr. 25 pour une journée d'homme, de cheval ou de charrette, représentait certainement une somme de 1 fr. 50 demandée actuellement.

D'un côté, les ressources du département n'ont point augmenté, on peut dire même qu'elles ont diminué à cause de l'élévation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

D'un autre côté, vous travaillez, messieurs, depuis 23 ans au développement de votre réseau vicinal. Depuis 10 ans les dépenses d'entretien augmentent de 25,000 fr. par an, soit 250,000 fr. de plus pour l'entretien annuel. Aussi, déjà, depuis plusieurs années, le préfet est-il obligé, pour établir son budget en équilibre, de ne pas se contenter des ressources spécialement affectées à la vicinalité et de puiser dans tous les crédits, de prendre dans tous les services des sommes plus ou moins fortes pour subvenir au besoin de première nécessité, l'entretien des voies de communication qui font votre richesse.

L'augmentation que je vous demande ne porte que sur trois articles, elle est minime puisqu'elle n'est que de 25 centimes, et cependant elle produira une somme de 148,000 francs, ce qui nous permettra de ne rien emprunter aux crédits des autres services.

Je crois pouvoir répondre à M. de Mieuille que les prestations se font sous le contrôle des municipalités. MM. les maires sont chargés de veiller au bon emploi des prestations; ils le font, j'en suis convaincu, avec autant de zèle que d'intelligence et d'activité.

Vous ne trouveriez donc pas là de ressources nouvelles pour subvenir aux besoins de la vicinalité.

Mais le moment n'est pas favorable, a dit M. de Mieuille, la récolte de cette année étant mauvaise.

M. de Mieuille aurait raison s'il s'agissait d'une dépense de luxe, mais il s'agit ici de la prospérité des campagnes, toutes les communes sont intéressées à ce que les chemins qui les traversent soient en bon état et je crois que cette considération frappera ceux qui les habitent beaucoup plus qu'on ne semble le croire. Les cultivateurs se rendent parfaitement compte que ce sont les chemins qui font leur richesse, et que si on leur demande un léger sacrifice, c'est pour augmenter le nombre des chemins qui augmentera leur richesse.

C'est pour cela que je n'ai pas hésité à vous proposer le tarif que je vous prie de vouloir bien adopter.

M. Gigot dit qu'il comprend bien les augmentations demandées pour les journées d'hommes et de chevaux, mais pour une charrette qui coûte 300 fr. et sert cinq ou six ans, évaluer la journée à 4 fr. 50, c'est trop. Le prix de la journée d'une charrette serait plus élevé que celui de la journée d'un bœuf, cela n'est pas proportionnel.

En conséquence, il demande le maintien du prix de la charrette à 1 fr. 25 par jour.

M. le président fait remarquer à ses collègues la gravité de l'affaire. Il s'agit d'une augmentation d'impôt de 148,000 fr., c'est-à-dire l'équivalent de cinq centimes d'impôt pour les campagnes. Il y a lieu d'hésiter et il engage ses collègues à réfléchir mûrement avant de voter.

M. Chevalier demande que le Conseil vote sur la question.

Tout le monde a son opinion faite, très-réfléchie et très-arrêtée. Il n'ajoutera que cette observation: le prestataire qui paie sa journée en nature perd 2 fr. 50, puisque tel est le prix moyen actuel d'une journée, le prestataire qui rachète sa journée en argent paie 1 fr. 50. Il n'est pas juste, quand celui qui fait sa journée perd 2 fr. 50, de trouver exagéré le prix de 1 fr. 50 demandé à celui qui paie en argent.

M. du Reau dit que cela ne se passe pas comme le dit M. Chevalier.

Il y a des époques de l'année où les journées ne valent pas 2 fr. 50. On peut bêcher dans les chemins et casser des pierres dans les plus mauvais jours de l'hiver, et c'est ce que font les fermiers qui ne perdent pas 2 fr. 50 par homme, et il y a des moments

même où ils font leurs prestations sans éprouver de perte.

Pour mieux éclairer le Conseil, M. le président de Ciorac prie MM. les rapporteurs de donner lecture des vœux exprimés par les Conscils d'arrondissement sur la question des tarifs.

Il résulte de cette lecture que : Angers, Cholet et Segré demandent le maintien pur et simple de l'ancien tarif. Saumur demande que les communes aient le droit de convertir d'office en argent une des trois journées de prestations.

Baugé demande un tarif plus élevé que celui proposé par M. le préfet.

M. Grignon appuie les conclusions de la commission.

Si le tarif n'est pas augmenté, il faudra voter de nouveaux centimes, puisqu'il faut que les ressources égalent les dépenses.

M. Mayaud estime que les cultivateurs y trouveront encore avantage, puisqu'il s'agit d'améliorer la vicinalité.

M. le président met aux voix ce tarif, qui est adopté article par article ainsi qu'il suit :

Nature des journées :

Journée d'homme,	4 f. 50
— de cheval,	4 50
— de bœuf d'attelage,	» 60
— de vache d'attelage,	» 50
— d'âne,	» 50
— de voiture ou de charrette attelée d'un âne,	» 50
— de tout autre voiture ou charrette,	4 50

(A suivre.)

Colonie de Saint-Hilaire. — La réunion générale et annuelle des membres de la Société de Patronage des détenus libérés de la colonie de Saint-Hilaire (Vienne), aura lieu au siège de l'établissement, ainsi que le prescrivent les statuts, le lundi 9 septembre prochain.

Nous lisons dans l'Indépendance bretonne : « Nous avons constaté le fiasco qu'a eu dans toute la France le fameux 3 0/0 amortissable. Qu'on en juge par le fait suivant. A la Trésorerie générale des Côtes-du-Nord, avant-hier à trois heures, on n'avait encore souscrit que 30 fr. de cette rente ! »

GUERISON DES MAUX DE DENTS.

M. le docteur Cabrol, ex-médecin en chef des hôpitaux militaires, commandeur de la Légion d'Honneur, donne contre les maux de dents un remède efficace qui peut se conserver sans altération.

Teinture de Benjoin,	6 gr.
Teinture d'iode,	4 gr.
Tannin,	0 50 c.
Chloroforme,	4 gr.
Chlorhydrate de Morphine,	0 05 c.

La première application, avec un peu de coton, soulagement immédiat ; la deuxième, un peu après, un calme prononcé ; la troisième, après, douleur disparue.

Recommencer dès le réveil de la douleur. Cet excellent odontalgique procure rapidement une guérison définitive.

GLANES DE L'EXPOSITION.

21<sup>e</sup> LETTRE DE PARIS.

Après la moisson, la glane. Mais, à défaut d'importance, la glane peut avoir encore de l'intérêt.

Glanons donc, et, pour être bien accueilli, commençons par notre bonne ville de Saumur.

Oui, Saumur, qui a tenté de se distinguer parmi les villes de l'Anjou, classe de l'enseignement. C'est une bonne note pour elle, et plus encore pour une de ses écoles communales qui a exposé un album rempli de dictées et de quelques dessins. Les sujets traités roulent presque tous sur l'Histoire et la Statistique.

Nous aurions, certes, désiré davantage pour notre ville ; mais que de villes même n'ont rien envoyé, dans cet Anjou pourtant si riche en noms et en gloire ! Car, il faut bien le confesser : l'Exposition de l'enseignement est pauvre, si on le compare surtout à celle du Nord et de l'Est de la France, où tout est abondant et brillant ; elle ne comprend, pour Maine-et-Loire, que les villes d'Angers, Baugé, Cholet, Chalonnes, Chemillé, Longué et Saumur.

Autres glanes. — Disons tout de suite que les Produits exposés forment 90 classes en neuf groupes, dont les sept premiers, qui comprennent les trois premiers quarts des classes (de 1 à 75) sont placés dans le Champ-de-Mars. Ce sont les produits principaux et les plus importants.

Les produits du 8<sup>e</sup> groupe, qui comprend l'Agriculture et la Pisciculture, sont situés sur le quai d'Orsay, et occupent quatre pavillons.

Le 9<sup>e</sup> groupe comprend les fleurs, plantes et serres, qui garnissent les parcs et jardins des deux parcs du Champ-de-Mars et du Trocadéro.

Terminons enfin, aujourd'hui, par ces détails qui ont bien leur petite importance.

Il y a, au service des visiteurs, partout des bancs et des chaises, 5 débits de tabac, 8 water-closets, 12 restaurants français et étrangers dans la partie du Champ-de-Mars, 2 à l'exposition agricole, 2 grands restaurants et 2 cafés au Trocadéro, non compris encore quelques buvettes, et enfin, pour les voyageurs fatigués ou malades, 200 fauteuils roulants, au prix de 2 fr. 50 l'heure, comme nous l'avons déjà dit précédemment.

P. PROUTEAU (de Saumur),  
Directeur-proprétaire du journal parisien La Prime.

Le chapeau anti-néuralgique. — Si la forme de la coiffure, pour les dames, change avec les saisons, il n'en est pas de même, hélas ! pour celle des hommes.

Nous sommes condamnés à ce chapeau disgracieux, incommode, malsain, que l'on avait jadis baptisé : le tuyau de poêle.

Quelques chapeliers ont du moins essayé de remédier à tous ces défauts, et leurs efforts n'ont pas été vains. Un chapelier vient de fabriquer et d'exposer un chapeau anti-néuralgique. Il se compose d'une garniture aërienne, la coiffe est en liège, et un petit thermomètre, fixé au fond du chapeau, permet de constater que la température à l'intérieur du chapeau est de 40 degrés au lieu de 25, ou de 30 degrés.

Grâce à cette innovation, les migraines, les maux de tête sont moins fréquents ou moins aigus. Ces chapeaux ne pèsent que 58 grammes. Ils obtiennent à l'Exposition un vif et légitime succès.

Tribunaux.

Une toquade de caporal. — Hémart était caporal au 114<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Le 4 mars, il a cessé de paraître au corps, et le 13 mai il a été arrêté à Ailly-sur-Noye, son lieu de naissance, après plus de deux mois de désertion.

Il est pour ce fait justiciable du conseil de guerre.

Mais dans le cours de ses deux mois d'absence du corps, Hémart a séjourné quelque temps à Paris, continuant à porter son uniforme et se faisant héberger dans les casernes comme militaire en congé.

Il a ainsi passé la nuit du 13 au 14 mars dans la caserne du bastion n<sup>o</sup> 8 et a disparu pendant que les soldats étaient au tir, emportant une cravate bleue d'uniforme au soldat Brosse et une paire de souliers au soldat Bernizet.

Puis il s'est rendu successivement à Saint-Germain et à Poissy, s'est fait servir des aliments à Saint-Germain par l'aubergiste Legrand, à Poissy par l'aubergiste Saint-André, sachant n'avoir pas de quoi solder sa dépense. Et il a en effet disparu sans rien payer.

Enfin, le 19 avril, revenu à Paris, il accoste le gendarme Tilly, passe la journée avec lui à l'Exposition, et, le soir venu, comme le gendarme allait partir pour Melun, il lui offre de prendre son billet de chemin de fer. Plein de confiance, le bon gendarme remet à l'inculpé son livret, sa feuille de route et une pièce de vingt francs. Hémart disparaît avec l'argent et les papiers.

Devant le tribunal correctionnel, Hémart avoue tous les faits.

Le président. — Qui vous a porté à vous conduire de cette façon ?

Le prévenu. — Je n'en sais rien... c'était une toquade !

Le jugement de la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle a fait savoir à Hémart que ces toquades-là rapportent six mois de prison à qui-conque en est atteint.

## Agriculture.

### DE L'EMPLOI DE LA CHAUX.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

L'état actuel des vignes ne me permet pas, pour le moment, de reprendre mes causeries viticoles avec les lecteurs du Journal de Maine-et-Loire.

Pour ne pas interrompre les bonnes relations que je cherche à entretenir avec eux, je vais leur parler un peu d'agriculture, car depuis que je suis devenu campagnard, j'ai augmenté mon champ d'observations.

Quitte à passer pour un peu bavard, voici quelques réflexions sur l'emploi de la chaux, qui, à mon avis, n'est pas toujours bien comprise dans notre région agricole. Voyons d'abord quelle doit en être l'application.

La chaux peut généralement être employée sur tous les sols, ou à peu près, mais dans des proportions bien différentes.

En effet, dans quelques-uns, elle n'est utile que pour produire une légère réaction alcaline stimulante, ou encore parce qu'elle vient en aide à la désagrégation des débris végétaux.

Dans d'autres, elle fournit le carbonate calcaire qui manque au sol : ce qui permet de réparer la déperdition qui s'en fait chaque année, par suite de l'introduction dans les végétaux des sels à base de chaux, lesquels se trouvent ensuite enlevés par les récoltes.

Il est donc indispensable de bien connaître la nature des terrains qu'on veut chauler.

J'ai dit que la chaux pouvait être employée sur tous les sols ou à peu près ; il faut, malgré cela, reconnaître que son application est surtout avantageuse dans les sols argileux, sableux ou schisteux et non calcaires, c'est-à-dire ne produisant aucune effervescence par le contact avec les acides.

Les terres où croissent spontanément les joncs, bruyères, lichens, fougères, celles qui se couvrent d'avoine à chapelot, d'oseille rouge, celles aussi sur lesquelles se développent convenablement les essences de bois résineux, conviennent parfaitement pour recevoir des amendements calcaires en fortes proportions et surtout de la chaux !

Avec ces renseignements, il est impossible aux cultivateurs de se tromper.

Le chaulage remonte à la plus haute antiquité. Les auteurs grecs et latins, qui s'occupaient d'agriculture et qu'on appelait : Géoponiques, en font mention dans leur écrits.

A l'époque moderne, notamment au dix-huitième siècle, des agriculteurs de mérite en ont vanté les merveilleux effets ; je citerai surtout Olivier de Serres, puis Arthur Young, auteur anglais, qui en parle longuement et avantageusement dans son Manuel des Fermiers.

Il en est de même de nos jours ; ainsi je citerai, sur ce sujet, l'avis de l'honorable inspecteur général d'agriculture de notre région, M. Malo, qui nous dit ceci :

« Dans un terrain convenablement chaulé, les plantes acquièrent plus de vigueur, leurs tiges et leurs feuilles prennent une coloration verte plus prononcée ; les prairies artificielles (le trèfle violet surtout) présentent un développement plus considérable ; les plantes-racines sont plus abondantes et de meilleure qualité.

« Les céréales réussissent mieux, sont moins sujettes à la verse et rendent davantage. Le blé donne un grain plus lourd, plus riche en farine, moins chargé de son que dans les sols argilo-siliceux et même calcaires.

« Enfin, les insectes nuisibles aux cultures et quantité de mauvaises herbes telles que les agrostes, chiendents, fougères, joncs, rumex, mousses, etc., tendent à disparaître. »

Une pareille appréciation, faite par un agriculteur de la valeur de M. Malo, que nous connaissons tous dans ce pays-ci, devient assurément un puissant encouragement pour le chaulage des terres.

Mais tous les agriculteurs ne partagent pas cet avis favorable à l'emploi de la chaux.

J'ai entendu un grand nombre d'agriculteurs de notre contrée en contester les avantages, et d'autres aller plus loin en déclarant que le chaulage usait la terre, et que, pour ce motif, on devait y renoncer.

Nous y reviendrons.

CH. DROUARD.

Faits divers.

Un empoisonnement par les champignons vient de se produire au Boisguillaume (Seine-

Inférieure). Le sieur Aubry était allé cueillir des champignons qui servirent à accommoder un lapin.

Le mari en mangea avec beaucoup de sauce, la femme en mangea moins, la nièce ne mangea que du lapin, et une jeune fille s'abstint du mets empoisonné. De fortes douleurs ne tardèrent pas à se manifester ; mais, au repas du soir, le mari et la femme n'en continuèrent pas moins à manger du dangereux ragoût. Les souffrances augmentèrent bientôt, pourtant ce ne fut que le lendemain assez tard que le médecin de la commune, M. Loisel, fut appelé.

Le mal avait fait de trop grands progrès et les remèdes qui la veille eussent certainement sauvé les malades étaient devenus impuissants.

La pauvre femme Aubry allaitait une petite fille, dont elle est accouchée il y a deux mois, et qui reste orpheline.

On mande de Marseille, 29 août, huit heures, soir :

« Un violent incendie a anéanti, en deux heures, l'importante fabrique d'huile de M. Barente, située dans un des faubourgs de Marseille. Deux usines voisines ont été atteintes par le feu. Une d'entre elles brûle encore. »

COMPAGNIE PARISIENNE DE VIDANGES ET ENGRAIS.

Depuis que les actions de la Compagnie Parisienne de vidanges et engrais ont fait, le mois dernier, leur apparition à la cote officielle, elles ont été l'objet de demandes suivies qui les ont fait progresser au cours actuel de 695 à 700 francs.

L'exploitation de la nouvelle Compagnie est, dès à présent, à peu près égale à la moitié de l'exploitation totale de la ville de Paris. Sa formation, par la fusion de 6 sociétés importantes, a eu pour but, d'une part, de remplacer le transport par traction de chevaux par le transport par batellerie, d'où une économie notable ; et, d'autre part, la transformation des matières en engrais et sulfate d'ammoniaque. La situation de la Compagnie Richer qui se trouve placée dans des conditions identiques, assure à la Compagnie Parisienne le même avenir. Il n'est pas exagéré d'évaluer à près d'un million le bénéfice que l'exploitation ainsi établie donnera à la Compagnie, ce qui permettrait de distribuer aux 16.000 actions de la Société un revenu d'environ 13 0/0 sur le prix net actuel.

Comme on le voit, c'est un placement très-largement rémunérateur, garanti par une entreprise en pleine prospérité, et qui permet aux détenteurs de titres de compter sur une importante et prochaine augmentation de leur capital.

BIBLIOGRAPHIE.

Une brochure qui va produire un grand effet est certainement la Jeunesse de lord Beaconsfield (1), dont l'auteur, M. Victor Valmont, trahit évidemment son origine par son style et ses révélations intéressantes. Les origines difficiles du premier ministre d'Angleterre, ses débuts littéraires, ses échecs parlementaires, la jeunesse de Disraeli, tout est peint de main de maître. Il fallait pour cet ouvrage un véritable talent, et nous sommes convaincus que notre avis sera partagé par les lecteurs de la Jeunesse de lord Beaconsfield.

Changement de domicile. — Les bureaux de LA NATIONALE, Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue Saint-Nicolas, 98, chez M. Charles CORNILLEAU, agent général de la Compagnie pour l'arrondissement de Saumur.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, épaississements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées.

(1) Forte brochure in-12 ; prix, franco : 0, 75. Paris, Th. Olmer, éditeur, 53, rue Bonaparte.

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, sigrurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvre du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord-Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalés-cière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Bagné, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 45 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76 85	05		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	767 50		2 50
3 % amortissable	90 25			Crédit Foncier, act. 500 f. 500 p.	265		50	Crédit Mobilier esp.	740		
4 1/2 %	109 25		15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670			Société autrichienne	347 50		
5 %	112 20		20	Crédit Mobilier	428 75		25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, l. payé.	500			Crédit Foncier d'Autriche	555		25	Orléans	358 25		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233 40		1 50	Charentes, 500 fr. l. p.	690 25		25	Paris-Lyon-Méditerranée	355 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515			Est	1100		25	Est	354		
— 1865, 4 %	534			Paris-Lyon-Méditerranée	840		3 75	Nord	339 40		
— 1869, 3 %	500			Midi	1375			Ouest	353 75		
— 1871, 3 %	998 50			Nord	1197 50		6 25	Midi	353		
— 1875, 4 %	514		2	Orléans	775		1 25	Charentes	40		
— 1876, 4 %	514		50	Ouest	1335			C <sup>o</sup> Canaux agricoles	276 25		
Banque de France	3100		17 50	Compagnie parisienne du Gaz	505		2 50	Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	740		2 50								
Crédit agricole, 200 f. p.	460										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Départs de Saumur :		Arrivées à Angers :	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
9 — 1 —	1 — 1 —	9 — 7 —	11 — 41 —
1 — 25 — soir.	4 — 10 —	7 — 39 —	11 — 20 —
4 — 10 —	7 — 15 —		
7 — 15 —	10 — 37 —		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Départs de Saumur :		Arrivées à Tours :	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
9 — 40 —	12 — 40 —	7 — 39 —	11 — 20 —
12 — 45 — soir.	4 — 14 —		
4 — 14 —	10 — 28 —		
10 — 28 —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### DEUX MAISONS

Situées à Saumur.

La première, rue du Portail-Louis, n° 7, comprenant : sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages, avec grenier sur le tout.

Cette maison étant meublée, pourra être vendue avec les meubles qui la garnissent, au gré de l'acquéreur.

La seconde, rue de Lorraine, n° 32, comprenant : sous-sol, rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus; jardin derrière la maison.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BIGORMERLE, rue du Portail-Louis, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (496)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située à Saint-Florent, près Saumur, actuellement occupée par la Société l'Union;

### ET UNE AUTRE MAISON

Située également à Saint-Florent occupée par M. Taveau, menuisier.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (395)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT,

### LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur;

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

### BONNE BOULANGERIE

A VENDRE

Aux environs de Saumur.

50,000 francs d'affaires par an.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

### A LOUER

### MAISON

Située avenue du Champ-de-Foire, à Saumur.

Composée de deux pièces, et d'un cellier en soubassement; de deux chambres et d'un cabinet au premier étage; même disposition au second étage;

Grenier, jardin, pompe et cabinet. S'adresser à M. SARGENT, rue Saint-Lazare. (426)

### A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE EPAGNEULE

Âgée de deux ans.

S'adresser à M. BOURREAU, à Fontevrault. (416)

### DÉPOT

### DES FORGES DU BERRY

### SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand

de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.

Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **Fil fer du Berry.** (237)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS

### BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3° L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8° Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME

pour apprendre la pharmacie.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, pouvant dis-

poser de quelques heures, de-

mande une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

Une IMPORTANTE MAISON de VINS

ayant des établissements en France

et à l'Étranger, demande, pour son

extension, un ou plusieurs capitalistes

avec UN MILLION. Apport de la mai-

son : 500,000 francs. Références de

premier ordre. AGENCE DE L'INDUS-

TRIE, rue Vivienne, 17, Paris.

MÉDOCs, 150 fr. la barrique et au-

dessus. Échantillons franco

contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire

à P. RANTIER, propriétaire à Pauil-

lac (Médoc). (231)

PÊCHE à la ligne. APPAT INFALLIBLE

pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème,

Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir

francs recette d'appât et pêche, en-

voyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON,

à Vierzon (Cher). (231)

### INCONTINENCE D'URINE

### DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du doc-

teur BEAUFUME, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres

### PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigent une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

### INVITATION

Pour la participation aux Grands

## TIRAGES D'ARGENT

APPROUVÉS ET GARANTIS PAR L'ÉTAT

Dans l'espace de deux mois et en trois tirages sortiront en tout : 32,500 gains, représentant la somme de Neuf millions 32,587 francs.

DANS LE CAS LE PLUS HEUREUX, LE PLUS GRAND GAIN SERA DE

Fr. 468,750

Spéculation :

1 Gain à Francs	312,500	1 Gain à Francs	45,000
1 —	150,250	3 —	37,500
1 —	100,000	4 —	25,000
1 —	75,000	5 —	18,750
1 —	62,500	21 —	12,500
2 —	50,000	etc., etc.	

Pour le tirage prochain, qui aura lieu les 11 et 12 septembre, nous expédions des billets renouvelés au prix comme suit :

Des Billets originaux entiers à Francs 30  
— — — demis — 15

contre envoi du montant en billets de banque, timbres-poste, ou par mandat-poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des Billets originaux munis des armes de l'Etat, et, en outre, le plan officiel des tirages, donnant tous les renseignements nécessaires; l'expédition des listes de tirages officielles, ainsi que le paiement des gains effectués sans retard après le tirage. Notre manière sévèrement réelle de traiter les affaires, ainsi que le grand nombre de gains principaux que nous avons déjà le bonheur de pouvoir payer, nous font attendre des ordres nombreux, dont même les plus petits pour les pays les plus éloignés seront exécutés promptement.

Prière de s'adresser directement et avant le 11 septembre

à MM. VALENTIN et C<sup>o</sup> à Hambourg

(Ville libre)

BANQUE et ÉCHANGE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,